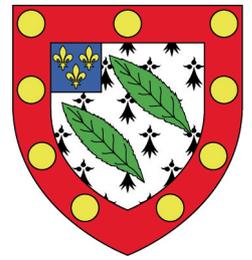


T rédion



Janvier 2021



RENSEIGNEMENTS

LA MAIRIE



Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 11 33 - Fax : 02 97 67 13 41
mairie.tredion@wanadoo.fr
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
www.tredion.fr

L'AGENCE POSTALE

Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 14 66
Heures d'ouverture :
Du mardi au samedi
de 9h à 12h
Levée du courrier :
à 12h00



LA MÉDIATHÈQUE



Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 18 52
mediatheque-tredion@orange.fr
Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi : de 14 h à 18 h
Samedi : de 10 h à 12 h

SOMMAIRE

INFOS COMMUNALES

Mot du Maire	3
Etat civil	4
Les Conseils	4 à 7
Les commissions	8
Le CCAS	8
Urbanisme	9
Les statistiques 2020	9
Les artisans	9
Les industries	9
Les commerçants	9
Les associations de Trédion	10
La médiathèque	10
Document ITHEA	11
Ecole St Martin	12
Dates des encombrants	15

ASSOCIATIONS CANTONALES

LAEP	13
RIPAM	13
Néo 56	13

INFOS DIVERSES

Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique	14
Les associations Loi 1901	14
INFLUENZA Aviaire	14
Le PAEJ	15
Taxe aménagement	15
Marine nationale	15

Conception et impression :
Imprimerie La Limitrophe
56420 Plumelec

Dépôt légal : N°1763

Crédits photos :
Ouest France (Joëlle Demay),
Mairie, Associations



Mes chers amis,

La situation sanitaire ne permettant pas l'organisation traditionnelle des vœux du maire en ce début d'année, je profite de la diffusion de ce bulletin d'informations pour vous souhaiter une excellente année 2021, mes meilleurs vœux de bonne santé, de réussite et de bonheur.

Par ces temps incertains et difficiles, j'ai une pensée particulière pour les Trédionnaises et Trédionnais éprouvés par la maladie, le deuil et autres difficultés de la vie. J'ai aussi une pensée pour les personnes décédées en 2020.

J'adresse mes meilleurs vœux aux commerçants et artisans locaux, aux entrepreneurs qui ont choisi de s'établir dans notre commune, aux responsables associatifs et à tous les bénévoles qui participent à l'animation communale tout au long de l'année.

J'adresse mes meilleurs vœux à l'ensemble du personnel communal. Pour lui aussi l'année 2020 n'a pas été simple compte tenu de cette crise sanitaire, inédite, qu'il a bien fallu gérer.

Cette crise sanitaire qui n'en finit pas a fortement mis à contribution le Centre Communal d'Action Sociale et plus fortement encore la Cellule Restreinte de Solidarité, créée pour gérer les urgences. Je félicite et je remercie les membres de ces structures pour leur travail admirable qui a fait l'unanimité.

Pendant cette difficile période, la commune a été affectée par une panne très importante du réseau télécoms. Malgré les interventions pressantes de la mairie et des services de l'état, la réparation traîne en longueur. Nous pouvons très légitimement douter de la volonté d'ORANGE d'investir autant qu'il le faudrait dans son réseau traditionnel.

L'installation de la nouvelle municipalité s'est déroulée le 4 juillet 2020. Celle-ci a immédiatement été confrontée aux effets de la COVID qui ont assez fortement impacté son fonctionnement. Compte tenu de la réglementation, les commissions municipales n'ont pas pu se réunir aussi rapidement et aussi souvent que souhaité. Des projets communaux ont inévitablement pris du retard.

Cependant, avec un semestre de recul et malgré les difficultés rencontrées, le constat ne peut être que positif. Il y a eu du bon travail de fait. Les élus, dans leur quasi-totalité, ont fait bloc pour faire face à la crise, pour gérer les affaires communales dans cette période difficile et faire avancer les projets communaux. Les conditions semblent être en place pour que notre belle commune poursuive sereinement son développement.

Voici dans ses grandes lignes ce que fut l'action municipale durant le second semestre 2020 :

- Lancement du projet de maison médicale : le bâtiment, situé rue du Calvaire accueillera au minimum 3 professionnels de santé. Il subira des travaux d'aménagement intérieur et de rénovation thermique. Les dossiers techniques et de demandes de subventions sont en cours d'élaboration.
- Finalisation du projet de lotissement du RODOUER 2 : le marché relatif à la viabilisation des lots a été attribué. Les travaux de viabilisation des lots à construire peuvent démarrer incessamment.
- Poursuite des travaux d'aménagement en bas du bourg : reprise d'anomalies au niveau de l'aménagement de la voie piétonne et de l'écoulement des eaux pluviales. Constitution des dossiers de demandes de subventions pour l'aménagement des fontaines et la rénovation du lavoir.
- Poursuite du projet de rénovation des toilettes publiques situées au bas du bourg.
- Poursuite du projet d'aménagement des rues du Clos du Marché et de l'Impasse de Venise.
- Lancement de l'étude d'aménagement de voirie du quartier du RODOUER / LE LERMAN.
- Achat de parcelles en vue de mettre en valeur la vallée de VILLENEUVE.
- Commande d'un tracteur avec chargeur et remorque neuve pour les services techniques. Prochains achats : un broyeur d'accotement, une épareuse et un broyeur de branches.

Bonne année 2021 !!

Le Maire, Jean Pierre RIVOAL



ÉTAT CIVIL

du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020

Naissances

THOMAZIC Éthan
NAUD Lou

Mariages

THÉBAUD Régis
& BENON Marie-Hélène
RICHARD Alain
& EVAÏN Véronique

Décès

Agnès LE BRUN (veuve CHOQUET)
Jeannine JEFFREDO (épouse DESNO)
Raymond DEDIEU

STATISTIQUES ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCES : 13 - MARIAGES : 4 - DÉCÈS : 9

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

• MODIFICATION DES STATUTS DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération qui porte notamment sur les nouvelles compétences eau assainissement exercées depuis le 1er janvier 2020 et qui prend en compte la loi engagement et proximité du 29 décembre 2019 qui supprime le bloc des compétences optionnelles, devenant ainsi des compétences facultatives.

• GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur RIVOAL Jean Pierre est désigné comme représentant de la commune au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges dans le cadre des compétences qu'elle est amenée à exercer. La commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune.

• GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSANT AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GMVA

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, permet aux

communes de reprendre la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à « Golfe du Morbihan Vannes agglomération ».

• GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION : MÉDIATHÈQUE DU GOLFE CONVENTION VALISES NUMÉRIQUES ET MATÉRIEL

Dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques du Golfe, le service lecture publique met à disposition 10 valises numériques ainsi que du matériel informatique pour les médiathèques.

Les 10 valises numériques sont constituées comme suit :

- 2 valises « Réalité virtuelle » (casques VR + jeux VR Oculus)
- 3 valises « Jeux vidéo » (consoles + jeux)
- 2 valises « Liseuses » (comprenant 5 liseuses)
- 2 valises « Tablettes » (comprenant 4 Ipads + applications)
- 1 valise exposition « Réalité augmentée » (Maison tangible)

La mise en service des valises est accompagnée auprès des professionnels et bénévoles des médiathèques par un agent du service de lecture publique.

Une convention définissant les modalités de prêt du matériel sera signée.



• SUBVENTIONS 2020

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
FNACA	115 €
Temps de lire Bibliothèque	560 €
A.P.E.L.	800 €
Société de chasse	100 €
Téléthon	150 €
Cercle St Martin - Football	2000 €
Trédionnaise VTT	500 €
Kergallo	100 €
Cyclos TREDION	300 €
ADAPEI-les papillons blancs (Vannes)	60 €
Ligue contre le cancer-Comité	
Mhan (Vannes)	60 €
Donneurs de sang Elven et sa Région	60 €
Amicale des Retraités	80 €
Resto du Cœur	100 €
Chapelle Saint Nicolas	200 €
ADMR Canton Elven	600 €
Secours catholique – Epicerie sociale	350 €
Chambre des métiers 56	150 €
CFA Morbihan	50 €
Chambre des métiers 22	50 €
Bagad Elven	50 €
Chorale Armor Argoët	20 €
Banque alimentaire	80 €
Rêves de clown	60 €

Les subventions seront versées pour 2020 aux associations ayant effectué des manifestations.

• LES COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2020 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant par habitant
Ass. Maires Mhan-Vannes (c/6281)	0,296 €
Néo emploi (c/65548)	2.80€
NOM DE L'ASSOCIATION	Montant total
Relais Parents & Assistantes Maternelles (au c/65541)	3 589.58 €

• SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE SAINT MARTIN TREDION

En février 2020 une subvention relative à la classe de neige a été accordée pour un montant de 60 € par élève ayant participé à la classe de neige. (15 élèves)
Versement d'une subvention complémentaire de 20 € par enfant participant à la classe de neige.
Versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour les dépenses liées au contexte sanitaire.

• PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT MARTIN TREDION

Depuis 2007, la commune dispose d'un contrat d'association avec l'Ecole Saint Martin.

La participation communale s'élève par élève, pour l'année scolaire 2020/2021, à :

- classes maternelles : 1 053 €
- classes primaires : 346 €

56 élèves en maternelle - 77 élèves en primaire

Pour infos :

Montant versé année scolaire 2019/2020 : 83 544.80 €

• PARTICIPATION FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE ÉLÈVES ÉCOLE PUBLIQUE RENÉ DESCARTES ELVEN

La commune de TREDION ne dispose pas d'école publique sur son territoire.

Aussi, quelques enfants trédionnais sont scolarisés à l'école publique d'Elven.

Le tarif de la restauration scolaire à Elven est différent selon le lieu d'habitation des élèves et selon le coefficient familial des familles.

Le conseil municipal décide de prendre en charge la différence du coût d'un repas entre les élèves domiciliés sur Elven et les élèves domiciliés sur TREDION. Cette prise en charge par la commune de TREDION concerne uniquement les élèves scolarisés à l'Ecole publique Descartes d'Elven pour l'année scolaire 2020/2021.

Une convention sera établie entre les deux communes afin de définir les modalités de versement de cette prise en charge.

• EXONÉRATION DES COTISATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION « LE TEMPS DE LIRE » - PERMANENCE SAMEDI MATIN

Exonération des cotisations pour les bénévoles de l'association « Le Temps de Lire » effectuant des permanences le samedi matin à la médiathèque. La liste des personnes effectuant ces permanences sera transmise à la mairie.

• LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE : PÔLE SANTÉ

• LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE LE RODOUER

• LANCEMENT DU MARCHÉ DE VIABILISATION DES LOTS - LOTISSEMENT LE RODOUER 2

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement le Rodouer 2, il convient de lancer le marché de travaux, réalisé par le cabinet Géo Bretagne Sud Maître d'œuvre de l'opération.

Le marché de travaux sera composé de 2 lots :

- Lot n° 1. TERRASSEMENTS - VOIRIE- AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
- Lot n° 2. RÉSEAUX EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES ET ADDUCTION D'EAU POTABLE



• CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF

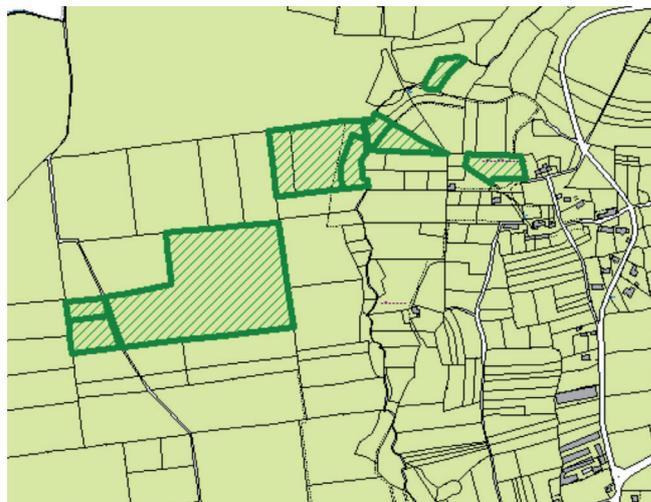
Création d'un comité consultatif «cadre de vie».

Membres élus : CHOQUET Jean Michel, THOMAZIC Catherine, BOUEDO Christophe, FEVRE Blandine

Membres associés : M. PRONOST Yves, Mme MOGLIA Chloé, M. THOMAZIC Guénaël, M. LABORDE Louis, M. JOLY Brann

• VALLÉE DE VILLENEUVE : ACQUISITION DE PARCELLES

Le conseil municipal souhaite acquérir les parcelles section A n°15, 39, 43, 52, 276, 277, 297, 303, 304 situées dans la Vallée de Villeneuve pour une superficie de 72 358 m² dans le cadre de la succession LALLYS, au prix de 3000 € / ha et matérialise cette offre à France domaine en charge de la succession.



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

• APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi N°2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants de se doter d'un règlement intérieur.

Il est fixé librement par le conseil municipal qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

• GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) EAUX PLUVIALES URBAINES

En application de la Loi NOTRe, la communauté d'agglomération, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération exerce la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à titre obligatoire, depuis le 1er janvier 2020.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation des charges transférées relatives aux eaux pluviales urbaines.

Les montants retenus pour l'actualisation des attributions de compensation (AC) se font selon une méthode dérogatoire dite « révision libre de l'AC ».

Compte tenu :

- que les communes continuent de gérer le service « eaux pluviales urbaines » via une convention de gestion,
- que les communes établissent un état des dépenses et des recettes effectivement mandatées et titrées sur l'exercice,

- que la communauté d'agglomération procède au remboursement du montant à payer (=Dépenses – Recettes de l'exercice) après vérification des états et des justificatifs fournis par les communes.

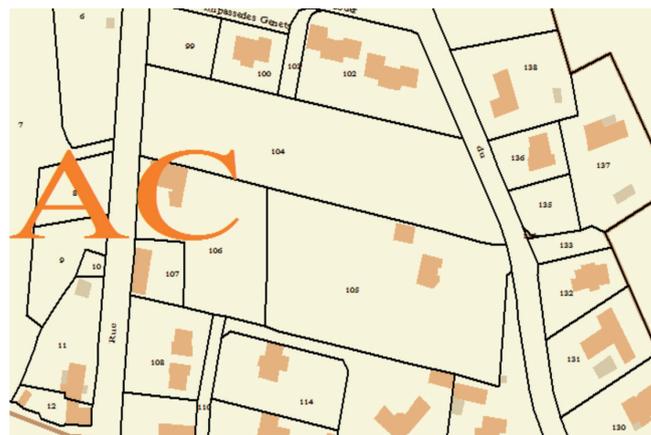
Les attributions de compensation seront actualisées chaque année tant que ce dispositif sera appliqué.

Le montant, pour la commune de TREDION, relatif aux charges transférées pour la compétence eaux pluviales urbaines en section de fonctionnement, est de 2047.50 €

• GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION : RACHAT PORTAGE FONCIER

Le 26 Septembre 2019, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a acquis par portage foncier, pour le compte de la commune, la parcelle cadastrée section AC n°104 d'une superficie de 4 536 m², située au Rodouer, et au prix de 9 € m².

Le permis d'aménager ayant été obtenu le 29 Avril 2020 par la commune, la commune doit racheter par anticipation l'ensemble de la réserve foncière.





• ESPACE COMMUNAL D'ACTIVITÉS - LOCATION DE LOCAUX : TRANSPORT DENOUAL

Renouvellement de la location de locaux de l'espace communal d'activités par l'entreprise DENOUAL jusqu'au 31/03/2021 pour un montant de 2700 € HT mensuel.

• ESPACE COMMUNAL D'ACTIVITÉS - ENTREPRISE SOLEO - DEMANDE DE SURFACE SUPPLÉMENTAIRE

Monsieur HENON représentant l'entreprise SOLEO loue un local dans l'espace communal d'activités d'une superficie de 280 m² pour un montant mensuel de 350 € HT. Location d'une surface supplémentaire de 70 m² pour un montant mensuel de 87.50 € HT, ce qui porte le loyer pour la totalité de la surface à 437.50 € HT. Les travaux d'aménagement à réaliser sont à la charge de l'entreprise SOLEO.

• MANDATS DE VENTE - LOTISSEMENT LE CLOS NEUF

Renouvellement des mandats de vente pour le lotissement « le CLOS NEUF » avec les agences « NESTENN » et « GUY HOQUET » d'ELVEN. Le commissionnement du mandataire est de 4% TTC du prix de vente HT du lot.

• CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON)

Renouvellement de la convention multi services avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) pour 3 ans.

Le fait d'adhérer à cette convention permet à la commune de :

- pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FDGDON.
 - de proposer à la commune des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.
 - d'assurer la tenue de réunions de formation et d'information sur les organismes nuisibles.
 - d'étudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la FDGDON.
- La participation financière de la Commune est fixée à 126.60 € par an.

• MORBIHAN ÉNERGIES : CONVENTIONS DE PARTENARIAT LOTISSEMENT LE RODOUER 2 - EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET RÉSEAU TÉLÉCOM.

Travaux de viabilisation du lotissement du Rodouer 2

Extension éclairage public :

Le coût de l'opération

Montant des travaux :	3 500,00 € HT
Montant de la contribution du SDEM :	1 050,00 € HT
Montant de la contribution du demandeur HT :	2 450,00 € HT
Montant de la TVA récupérable par le payeur :	700,00 € TVA
Montant total de la contribution à verser au SDEM :	3 150,00 € TTC

Electricité HT :

Le coût de l'opération : 18 300 € dont 9 150 € à la charge de la commune

Télécom pose des fourreaux :

Le coût de l'opération : 6 700 € HT à la charge de la commune soit 8 040 € TTC

• ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT LE RODOUER 2

Entreprises retenues :

- Lot 1 :
Terrassement / Voirie / Aménagements paysagers
– l'Entreprise BROCELIANDE TP (PLOERMEL) pour un montant de 44 864.70 € HT
- Lot 2 :
Assainissement Eaux Usées / Eaux Pluviales / Adduction en eau potable
– l'Entreprise SOGEA ATLANTIQUE (VANNES) pour un montant de 41 648 € HT

• RÉNOVATION TOILETTES PUBLIQUES : RUE SAINT MARTIN

Lancement des travaux liés à la rénovation des sanitaires publics rue Saint Martin

• RÉNOVATION SACRISTIE ÉGLISE RUE DU CHÂTEAU

Lancement d'une étude en vue de la rénovation de la sacristie de l'Église.

• AMÉNAGEMENT DE FONTAINES /RÉNOVATION DU LAVOIR - RD1 ROUTE DU CHÂTEAU

Réalisation de plusieurs fontaines le long du cheminement et rénovation du lavoir square Arnaud BELTRAME.

• SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APEL SAINT MARTIN

Subvention exceptionnelle de 350 € à l'A.P.E.L pour les enfants de l'école à Noël afin de leur offrir cadeaux et friandises.

• DEMANDE D'INSCRIPTION AU MONUMENT AUX MORTS - MONSIEUR ARMAND KERHERVE

Suite au courrier émanant de Messieurs KERHERVE Jean-Claude et Yannick, il est proposé d'apposer le nom de Monsieur Armand KERHERVE sur le monument aux Morts.

Monsieur Armand KERHERVE, domicilié au lieu-dit Kerlanvaux à TREDION fut fusillé le 14 Juillet 1944 au lieu-dit Kerlanvaux à TREDION.

La mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission finances / affaires économiques/ affaires foncières

CHOQUET Jean Michel
NIZAN Windy
BESCOND Servanne
BOUEDO Christophe
GUILLAUME Frédéric
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Commission travaux

BOUEDO Christophe
ALLAIN Stéphane
ADELIS Olivier
CHOQUET Jean Michel
FÈVRE Blandine
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Commission urbanisme

CHOQUET Jean Michel
ALLAIN Stéphane
BOUEDO Christophe
GUILLAUME Frédéric
BESCOND Servanne
BARIL Agnès
BROUXEL Stéphane

Commission environnement / urbanisme prévisionnel/ Chemins de randonnée

FÈVRE Blandine
BARRÉ Karine
BAUCHÉ Laëtitia
ADELIS Olivier
THOMAZIC Catherine
BARIL Agnès
BROUXEL Stéphane

Commission enfance jeunesse aînés vie associative sport

THOMAZIC Catherine
NIZAN Windy
BARRÉ Karine
BAUCHÉ Laëtitia
FÈVRE Blandine
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane

Commission culture/ tourisme

FÈVRE Blandine
BESCOND Servanne
NIZAN Windy
THOMAZIC Catherine
BARRÉ Karine
BARIL Agnès

Commission sécurité

BAUCHE Laëtita
ADELIS Olivier
FEVRE Blandine
BESCOND Servanne
BOUEDO Christophe
PANEL Alain

Commission affaires scolaires

CHOQUET Jean Michel
ALLAIN Stéphane
BARRE Karine
FEVRE Blandine
GUILLAUME Frédéric
BARIL Agnès

Commission information communication

FÈVRE Blandine
NIZAN Windy
BAUCHE Laëtitia
GUILLAUME Frédéric
PANEL Alain

Commission marchés publics

Titulaire BOUEDO Christophe
CHOQUET Jean Michel
ALLAIN Stéphane
PANEL Alain
BROUXEL Stéphane
Suppléant ADELIS Olivier

L'adjoint en charge du domaine est désigné en qualité de vice-président de chaque commission sauf pour la commission sécurité où il est proposé de désigner Mme BAUCHÉ Laëtitia en tant que vice-présidente.

Monsieur BROUXEL Stéphane, membre d'une des listes minoritaires n'a pas souhaité siéger dans les commissions suivantes : Culture tourisme, Sécurité, Affaires scolaires, Information / communication.

CCAS



En raison de la crise sanitaire actuelle, le repas offert aux personnes âgées de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune, n'a pas pu être organisé de manière habituelle.

Pour remplacer cette action à destination des aînés, les membres élus et nommés du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué un panier

composé de chocolats, de terrines et autres denrées. 170 colis ont ainsi été remis.

Quant aux personnes résidant en EHPAD, des boîtes de chocolats ont été déposés aux accueils des différents établissements pour une distribution aux résidents anciens Trédionnais.

Pour rappel, le CCAS est ouvert aux jours et horaires habituels de la mairie : du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Contact :

Tél. 02 97 67 11 33 - @ : mairie.tredion@wanadoo.fr





URBANISME

Permis de construire accordés du 1er Octobre au 18 décembre 2020

NOMS – PRENOMS	ADRESSES DU TERRAIN	OBJET
TOBIE Thierry	Rue du Château	Maison d'habitation
LE GOFF Patrice	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
THOURET/WAGROWSKI Isabelle et Gilles	Rue de la Libération	Maison d'habitation

Déclarations préalables accordées du 1er Octobre au 18 décembre 2020

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
GUILLAUME Frédéric	Le Lety	Abri de jardin
RIVIERE Stéphane	Lotissement de Venise	Clôture
RAMEAU Céline	Blénan	Division d'une parcelle
VAILLANT Roland	Blénan	Panneaux Photovoltaïques
CHEDALEUX Dominique	Kergras	Modification de façades Régularisation
JAHIER Marcelle	Les Maisons Guilloux	Clôture
EECKOUT Baptiste	Impasse de Venise	Modification de façades
SERRES Laurent	Chemin du Lerman	Piscine
CARADEC François	Rue des Charmes	Extension d'habitation
ROI Frédéric	Rue des Peupliers	Clôture
GAUTHIER Caroline	Le Temple	Clôture
GAUTHIER Caroline	Le Temple	Modifications de façades et Piscine

STATISTIQUES URBANISME - 2020

CERTIFICATS D'URBANISME : 71
 DÉCLARATIONS PRÉALABLES : 38
 PERMIS DE CONSTRUIRE : 18
 (dont 12 Permis Maison Individuelle, 1 Permis d'Aménager, 5 divers)

Dans le contexte actuel, nous soutenons encore plus les artisans et les commerces de la commune.

LES ARTISANS

- **GUIMARD J.Y** : entrepreneur travaux forestiers, Chétébaut - 56250 TREDION - 02 97 67 11 48
- **GOURIN Stéphane** : maçon
Les Bruyères - 56250 TREDION - 02 97 67 15 11
- **LE CALONNEC Olivier** : Menuisier - Charpentier
Les Princes - 56250 TREDION - 06 27 35 41 39
- **FRED MOURAUD** : Photographe
12 rue du Château - 56250 TREDION - 06 18 56 92 24
ou fredmouraud-photographe.fr
- **BREIZH TAXIS – BREIZH AMBULANCES**
02 97 44 44 88

LES INDUSTRIES

- **AB Technologies** :
Impasse de Venise - 02 97 53 17 00
- **Soleo (Eolien-Solaire)** :
7 Rue Abbé Coedelo - 09 52 07 48 97

LES COMMERÇANTS

- **Salon de coiffure ALLIANCE COIFFURE** :
5 rue Saint Martin - 56250 TREDION - 02 97 67 13 44
- **PROXI** :
Place Saint Christophe - 56250 TREDION - 02 97 01 01 26
- **PELLETIER – NICOLIC** : Cave à vins
24 rue de la Libération - 56250 TREDION - 02 97 67 11 44
- **ADELIS : Bar-Restaurant** :
Maisons Guilloux - 56250 TREDION - 02 97 67 11 21
- **LE CHRISTOPHER - Bar-Restaurant** :
10 place du commerce - 56250 TREDION - 02 97 48 70 87
- **AUBERGE DES BICHES - Pizzeria** :
L'étang aux biches - 56250 TREDION - 02 97 67 11 78
- **CHATEAU DE TREDION - Restaurant** :
Château de Trédion - 56250 TREDION - 02 97 67 15 67
- **BOULANGERIE - BAR LE RELAIS** : Bar - tabac - Presse :
4 place du commerce - 56250 TREDION - 02 97 67 12 97

LES ASSOCIATIONS DE TRÉDION

CLUB SAINT MARTIN FOOT Gerpil - 56250 TRÉDION
Sylvain CORNIOU
06 81 30 80 91
csm.foot.secretariat@gmail.com

LC DANCE 06 48 23 75 15
Lauranne LE CALONNEC
llcpro56@gmail.com

TRÉDIONNAISE VTT Le Carouge - 56250 TREDION
Christian CHEREL
06 76 88 19 65
christian.cherel@wanadoo.fr

COMITÉ DES FÊTES 24 rue de la Libération
Jean GÉRARD
56250 TRÉDION
02 97 67 10 87
gerard.jean0441@orange.fr

SOCIETE DE CHASSE Le Frêne - 56250 TRÉDION
Joël AMIOT
02 97 67 12 44

AMICALE DES RETRAITÉS 21 rue Clos du Marché
Roger BRAUD
56250 TRÉDION
02 97 67 11 02
braudroger@wanadoo.fr

A.P.E.L 20 rue Le Clos neuf
Windy NIZAN
56250 TRÉDION
06 78 09 18 14
alexandre.windy@orange.fr

O.G.E.C Lannion - 56250 TRÉDION
Farshad RAISIE ABBAS
02 97 68 45 40

TRAIL TRÉDIONNAIS Moulin de la Vallée du Rhun
Christophe NOBLET
56460 SÉRENT
christophe.noblet490@orange.fr

LA BOULE TRÉDIONNAISE 205 rue du Rodouër
Alain LE BOURLÈS
56250 TRÉDION
02 97 67 16 53
alain.lebourles@gmail.com

LE TEMPS DE LIRE 205 rue du Rodouër
Andrée LE BOURLÈS
56250 TRÉDION
02 97 67 16 53
alain.lebourles@gmail.com

ANIMONS TRÉDION 3 rue des Charmes
Marie Christine HOUADEC
56250 TRÉDION
02 97 67 17 29
animons.tredion56@orange.fr

TREDIONCYCLOS Gerpil - 56250 TRÉDION
Bily LAVENANT
06 30 06 67 55
tredioncyclos@yahoo.com

AEP ECOLE SAINT MARTIN 12 rue du Château
Frédéric MOURAUD
56250 TRÉDION
02 97 67 10 60

CHAPELLE SAINT NICOLAS Le Temple - 56250 TRÉDION
Marie Noëlle LE NY
02 97 67 14 04
bernard.le.ny@orange.fr

KERGALLO La Forêt - 56250 TRÉDION
Sylvie ARS
02 90 99 65 75
sylviears@hotmail.fr

YOGA 06 73 75 55 32
Sylvie AUMONT
sylvie.aumont@orange.fr

ADSNL Coëby - 56250 TRÉDION
Patrick LE CLAINCHE
02 97 53 32 38

LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque vous souhaite à tous une belle et douce année 2021 !

En ce début d'année un peu morose, je vous propose d'en prendre plein les yeux.

Ainsi du 07 janvier au 03 février nous accueillons une exposition en réalité augmentée. Elle est réalisée par « Maison Tangible & Erratum » et est prêtée par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération. Autour d'un dispositif innovant, l'exposition vous propose de voyager dans des univers graphiques, colorés et magiques destinés aux petits et aux grands. Grâce à l'application Maison Tangible disponible gratuitement sur smartphone et tablette, chaque visuel s'anime. Deux tablettes sont à votre disposition à la médiathèque.



Le voyage se poursuit du 08 au 29 janvier avec une première exposition photos du club « La Focale Elvinoise ».

Elle a pour thème l'Insolite.

Cyrille Despierres, photographe trédionnais et président du club « La Focale Elvinoise » nous invite du 29 janvier au 19 février à une exploration plus personnelle avec son exposition « Douce intimité ».

Du 05 au 26 mars c'est au tour du club « Image Nolfféenne » de nous emmener flâner avec une nouvelle exposition « Ruelles et vieux quartiers ».

La médiathèque vous accueille du mardi au vendredi de 14 h à 18 h dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières.

Nathalie

Renseignements : 02.97.67.18.52
ou mediatheque-tredion@orange.fr





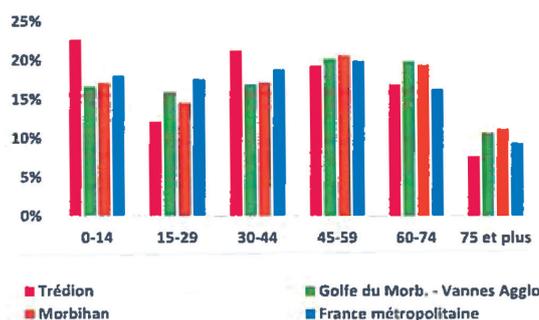
TRÉDION



367

Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 267 en 2007

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



23% de la population a moins de 14 ans pour Trédion.

Source : INSEE 2017



222

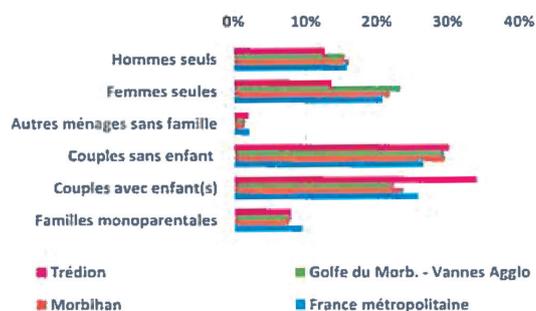
Le nombre de retraités pour Trédion, contre 235 en 2007, soit une évolution de -6% en dix ans



212

Le nombre de familles avec enfant(s) pour Trédion, soit 42% des ménages de la commune

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



8% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

Source : INSEE 2017



31

Le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules à leur domicile dans la commune



L'ensemble des chiffres pour **Trédion** dans le Profil Croisé

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES
90 PAGES - 180 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

www.ithea-conseil.fr/profil-croise





Ecole SAINT MARTIN

A l'heure d'un contexte sanitaire inédit, l'équipe enseignante voit beaucoup de ses projets annulés ou reportés... Mais reste mobilisée pour offrir un cadre bienveillant et de travail aux enfants !

L'esprit de Noël reste de mise à l'école : sapins vendus aux familles, proposition d'un repas à emporter pour l'Apel le soir des vacances, venue du Père Noël avec dans sa hotte livres, chocolats et clémentines le jeudi, après le repas de Noël à la cantine et la célébration de l'Avent à l'Eglise le matin.

Dans l'espoir d'un protocole plus souple, l'équipe éducative a programmé pour les beaux jours : sorties cinéma et spectacles, piscine et activités nautiques, fête du Printemps (Carnaval) et kermesse. Tous les élèves de l'école Saint Martin continuent d'avoir leurs cours de musique et d'anglais hebdomadaires.

Un beau et attendu projet d'agrandissement et de rénovation des locaux commencera en janvier pour le plus grand bonheur de toutes et de tous ; un portail neuf a déjà été installé ainsi que de nouvelles ouvertures dans le bâtiment des plus petits.



Nouveau portail et nouvelles ouvertures.



Jour de Noël à l'école le 17 décembre 2020.





Présentation du LAEP

Qu'est-ce que le lieu d'accueil enfants- parents ?

Lieu de rencontre et d'échange entre parents et enfants.

Le LAEP est un service gratuit, sans inscription et anonyme destiné aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents.

C'est un espace de jeux adapté aux jeunes enfants où ils découvrent la relation à l'autre dans un cadre différent.

Les parents peuvent y aborder ensemble ou avec les accueillantes tous les sujets du quotidien et de la famille.

Comment fonctionne-t-il ?

Le LAEP est itinérant et se déplace sur les 6 communes du pays d'Elven : Elven, Saint Nolff, Trédion, Tréffléan, Monterblanc et Sulniac.

Il est ouvert de façon régulière le jeudi de 9h15 à 11h15 et également quelques samedis par an. Les parents peuvent arriver et repartir à l'heure qu'ils le souhaitent.

Les plannings sont disponibles sur le site et dans les communes.

Qui contacter pour plus d'information ?

Permanence téléphonique le jeudi après-midi de 13h15 à 16h15 au 02.97.53.04.31 ou par mail au laep.payselven@elven.com

RIPAM

Le Ripam peut de nouveau accueillir au bureau de St-Nolff, les parents et assistantes maternelles qui souhaitent recevoir des informations sur l'emploi d'une assistante maternelle.

Horaires :

Le Relais intercommunal parents assistantes maternelles est ouvert sur rendez-vous, le lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 18h, le jeudi et le vendredi de 14h à 18h.

Vous pouvez contacter les animatrices au 02.97.45.58.66

Merci de bien vouloir vous munir d'un masque et de votre propre stylo lors des RV au bureau.

Groupe Néo 56, acteur de l'emploi local



Un partenaire emploi

Le Groupe Néo 56, via Néo Emplois, Adis et Meritt interim, est un acteur important de l'emploi local, en relation avec différents partenaires (collectivités, acteurs de l'emploi).

Bénédicte Guihard et Virginie Le Doux, conseillères emploi, vous reçoivent sur rendez-vous : présentiel, téléphonique ou vidéo pour vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel et dans vos démarches de recherche d'emploi. Grâce à une connaissance pointue du territoire et des entreprises, **Néo Emplois, Adis et Meritt interim vous propose des missions de travail ponctuelles ou régulières rémunérées dans des secteurs variés (hôtellerie/restauration, secrétariat, BTP, services à la personne...).**

Contact emploi :

- Virginie Ledoux au 07 76 62 15 86 virginie.ledoux@neo56.org
- Bénédicte Guihard au 07 71 63 45 74 benedicte.guihard@neo56.org

www.neo56.org et www.neoemplois56.org

Le groupe Néo56, aide les demandeurs d'emploi avec Néo Mobilité ! Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ? Néo Mobilité vous loue une voiture quelle que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant.

Pour plus d'informations contactez Laëtitia Colombel au 07 71 75 15 70



Si vous rencontrez un problème

- Contacter le médiateur de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, détail de rétractation non respecté, etc.), contacter la DGCCRF : <http://www.dgcr.fr>
- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? Contacter la gendarmerie : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

FAIRE
TOUT POUR MA RENOV

Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700

Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : <https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR

[f](#) [t](#) [i](#) [y](#) [+](#) [+](#) [+](#) [+](#) [+](#) [+](#)

RENDU info.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GENDARMERIE NATIONALE

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Selon votre situation, des aides de l'État existent pour la rénovation énergétique de votre logement.

- Les certificats d'économies d'énergie
- Les prêts à 0%
- CITE
- Coup de pouce
- MARTELLA
- maprime'énergie

Améliorer le confort de votre logement

Réduire votre facture d'énergie

LES BONS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrôle en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mail, sur tous si elles se disent envoyées par l'État, vos agences Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). L'État ne démarché pas.

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour même.
- Renvoyez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET. Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Pour vos demandes d'aides

- Des aides liées de vos demandes. Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

Avant de signer un contrat

- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE : <http://www.faire.gouv.fr/#/ma-renovation>

Signal-Conso : <http://signal.conso.gouv.fr>

PRÉFET DU MORBIHAN
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LOI 1901

À compter du 1^{er} janvier 2021

Toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site :

service-public-asso.fr

En cas de problème, sont à votre disposition :

- les **Points d'Accueil Numériques** situés :
 - en préfecture de Vannes
 - en sous-préfecture de Lorient (pour consulter les horaires : www.morbihan.gouv.fr)
 - en sous-préfecture de Pontivy : ouverture au public tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 sur RDV au 02 97 27 48 62
 - les espaces France Services et les MSAP : www.msap.fr
 - votre mairie
- le **standard téléphonique** des associations : accessible tous les jours de 14h00 à 16h00 au **02 97 27 67 68**
- la **messagerie** : pref-associations@morbihan.gouv.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique — Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'alimentation en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont composés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-RISQUE-SANTITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviare-strategie-gestion-risque-santitaire)

PAEJ

Besoin d'un espace d'écoute, de parole ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques...
- Aux parents confrontés à des difficultés avec leurs enfants

Le PAEJ vous accueille à Vannes, dans les locaux de l'Association Cap Avenir, 14 Avenue Victor Hugo.

D'autres accueils sont possibles à Questembert, Grand-Champ.

Tél. 06 48 60 62 40 - contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Besoin d'une information ?
D'un conseil ?

Parler pour avancer

violence scolarité travail santé

quotidien vie amoureuse sexualité violence

sexualité travail sexualité

vie amoureuse scolarité vie amoureuse travail

scolarité santé violence quotidien scolarité

scolarité violence quotidien scolarité

santé sexualité

scolarité sexualité

POUR LES 12-25 ANS - OUVERT AUX FAMILLES
anonyme - confidentiel - gratuit

06 48 60 62 40
contact@paej-paysdevannes.fr



Collecte encombrants

2 dates de collecte : Mardi 13 avril - Mardi 21 septembre

Comment bénéficier d'une collecte d'encombrant ?

- S'inscrire auprès du service déchets au 02 97 68 33 81 jusqu'au midi de la date limite d'inscription.
- Sortir ses déchets la veille au soir devant son domicile sur le trottoir. Trois déchets ou 1 m³ maximum.

Taxe aménagement

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{er}e et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

La Marine nationale

Acteur majeur de l'emploi des jeunes, recrute et forme près de 4000 hommes et femmes âgés de 16 à 30 ans

Accessible à tous, la Marine recrute et forme chaque année près de 4000 femmes et hommes de niveau 3e à Bac+5, âgés de 16 à 30 ans, dans plus de 50 métiers.

Animée par le besoin constant de recruter dans l'ensemble de ses environnements d'emploi (forces sous-marines, aéronautique navale, force des fusiliers marins et commandos marine, forces de surface), la Marine est un acteur majeur de l'emploi des jeunes, auxquels elle propose des contrats de 1 à 10 ans et des formations tout au long de leur carrière de marin.

En formant tous les marins recrutés, quel que soit leur niveau d'études, dans l'ensemble de ses métiers, la Marine est aussi un acteur majeur de la formation.

Sur toutes les mers du monde, la Marine nationale conduit une grande variété d'opérations. Etant la seule armée à opérer à la fois dans les milieux maritime, subaquatique, aérien, terrestre et cyber, elle en met en œuvre des équipements toujours plus complexes, grâce à des équipages qui, bien que jeunes, démontrent des savoir-faire aussi variés que pointus.

Pour découvrir toutes les offres d'emploi proposées par la Marine, postuler ou échanger avec des marins ambassadeurs, rdv sur www.etremarin.fr ou dans le CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) le plus proche de chez vous.



Lotissement Le Clos Neuf



Lotissement Le Clos Neuf



Chemin Step



RD 112 - Rue des Maisons Guilloux - La Grand'Mare



Vous pouvez également retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune www.tredion.fr